

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2026

Référence		
2026_22		
Objet de la délibération		
Requalification de la place communale : projet d'acquisition d'une enclave de terrain		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	6
Date de la convocation		
24/08/2026		
Date d'affichage		
24/08/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 6		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 28 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/08/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invitée : Mme CLOSQUINET Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Requalification de la place communale : projet d'acquisition d'une enclave de terrain

Vu le CGCT,

Considérant que la commune de Guincourt souhaite requalifier sa place communale, et que ce projet rentre dans la compétence du SIVOM d'Attigny, dûment mandaté par la délibération 2024_22 du 27/11/2024.

Vu l'emprise privée affectant la réalisation desdits travaux,

Le Maire expose que les derniers travaux réalisés il y a plusieurs dizaines d'années sur la place communale ont intégré une emprise privée. Si on fait abstraction de cette emprise, la place ne permettra plus d'offrir les potentialités actuelles. En effet, l'intégralité de la surface permet d'assurer la rotation des bus scolaires, fait office de parking pour les visiteurs et autorise la réalisation de manifestations, notamment la fête patronale.
Le Maire rappelle que ce dossier porte une notion d'intérêt général.

Après différents contacts pris avec les services préfectoraux, il s'avère que la solution juridique la plus efficiente est de procéder à la cession de cette emprise au bénéfice de la commune.

Compte tenu que ce terrain appartient à Mme PIERRE Jocelyne née BUCHHOLTZ, le Maire propose que ce dossier soit pris en compte par M. COUTIER Cyriaque, 1er Adjoint. Il invite le Conseil à se prononcer sur l'acquisition de cette emprise par la commune et de délibérer sur cette délégation qui consistera dans un 1er temps à effectuer les démarches administratives qui permettront au Conseil Municipal de délibérer sur cette cession.

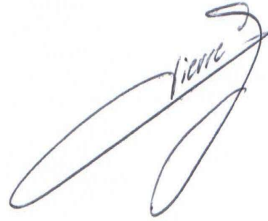
Monsieur le Maire directement concerné ne prend pas part au vote et sort de la salle.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :
- accepte l'acquisition de cette emprise par la commune dans des conditions qu'il conviendra de déterminer
- donne délégation à M. COUTIER Cyriaque pour la mise en oeuvre des démarches administratives liées à cette opération.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 31/08/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Pierre', with a large, stylized flourish.

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Coutier', with a large, stylized flourish.

République Française
Département du ARDENNES
Commune de GUINCOURT

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/08/2026

Référence		
2026_23		
Objet de la délibération		
Végétalisation des abords du cimetière : demande de subvention		
Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
7	7	7
Date de la convocation		
24/08/2026		
Date d'affichage		
24/08/2026		
Vote		
A l'unanimité		
Pour : 7		
Contre : 0		
Abstention : 0		

Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du ARDENNES.

L'an 2026, le 28 Août à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune de GUINCOURT s'est réuni à la Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur PIERRE Dominique, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 24/08/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 24/08/2026.

Présents : M. PIERRE Dominique, Maire, Mmes : COUTIER Francine, GUILLERET Ophélie, LENOBLE Chantal, MM : BELLOY Patrice, COUTIER Cyriaque, MORAWIEC Jean-Marc

Invitée : Mme CLOSQUINET Sylvie

A été nommé(e) secrétaire : Mme COUTIER Francine

Objet de la délibération : Végétalisation des abords du cimetière : demande de subvention

Vu le CGCT,

Vu la délibération 2024_21 du 27 novembre 2024,

Le Maire expose que ce dossier a bénéficié d'une aide financière de l'Etat au travers de la DETR. Après avoir pris contact avec la Région, il s'avère que la demande d'aide doit être réorientée sur le dispositif "mon village, espace de biodiversité".

Le plan de financement s'établit désormais comme suit :

- Région 60 %
- DETR 2025 20 %
- Autofinancement.....20 %

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise monsieur le Maire à solliciter une aide auprès de la Région dans le dispositif précité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

En mairie, le 04/09/2026

Le Maire
Dominique PIERRE

Secrétaire de séance
Mme COUTIER Francine

